

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°47/2010****OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION COMMUNE OCCE LIVRES**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 19
Excusés	: 3
Pouvoir	: 2
Votants	: 21

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le mercredi huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente et un août 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Danièle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Marie BELLONE qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Claudine NAVARRO, Laurence MARGAILLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Madame Aline ZANI, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, rapporteur, indique que le Conseil Municipal avait voté pour l'année scolaire 2009/2010, une convention avec l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), permettant aux enfants scolarisés le prêt de livres pour des classes entières.

L'OCCE, Association Départementale des Alpes-Maritimes menant des actions pour la maîtrise de la langue, met à disposition des enseignants de l'école élémentaire de la Commune son service de prêt de séries de livres jeunesse intitulé « IMAGIMOT ».

L'intérêt de ce prêt par rapport à un prêt classique en Médiathèque, est qu'il permet à chaque enseignant d'obtenir momentanément le même livre pour une classe entière. Un travail pédagogique est alors possible.

La Commune prend en charge les frais de livraison assurée par le véhicule « IMAGIMOT » suivant un planning établi et communiqué aux enseignants en début d'année scolaire.

La participation financière annuelle s'élève à de 2 € par enfant, et ne peut pas être inférieure à 100 € par an.

Cette prestation permet au véhicule « IMAGIMOT » de passer au maximum six fois par an à l'école élémentaire. Chaque enseignant pourra emprunter 40 livres jeunesse qu'il aura préalablement réservés sur le site Internet de l'OCCE 06 (www.occe06.com), pour une durée de 5 à 7 semaines et devra tous les restituer lors du passage suivant du véhicule « IMAGIMOT ».

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjointe entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'OCCE pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse à compter du 1^{er} septembre 2010.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.